



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Le Maire

Lettre ouverte à la population

Saint Julien, le : 05/09/2022

Objet :
Collecte des ordures ménagères et dysfonctionnements graves de l'entreprise
NICOLLIN

Mesdames, Messieurs, Chers Saint-juliennoises et Saint-juliennois,

Depuis de longs mois notre commune, comme l'ensemble des communes du territoire de la CCPV*, est confrontée à des dysfonctionnements majeurs de l'entreprise en charge du ramassage des ordures ménagères.

Même si la bonne volonté de l'entreprise en question n'est pas forcément remise en cause car cette dernière fait a priori face à de nombreuses difficultés de recrutement de personnels et de matériels, la situation n'en est pas moins absolument intolérable.

Après un léger mieux avec un rétablissement partiel de la qualité du service fin août, nous devons de nouveau subir une situation inacceptable avec les accumulations de sacs poubelles déposés à même le sol faute de place dans les conteneurs pleins, ce à quoi s'ajoute les inévitables détritiques jetés ensuite à terre par des personnes peu scrupuleuses, qui profitent de cette situation dégradée pour entretenir un sentiment d'impunité en matière d'absence de pratique du tri sélectif et de dépôts sauvages.

Je souhaitais vous informer par la présente que j'ai demandé :

- qu'un ultimatum soit notifié à l'entreprise NICOLLIN et qu'à défaut de rétablissement du service dans ces délais, nous engageons la possibilité de faire réaliser ces missions par un autre opérateur, aux frais et torts exclusifs de l'entreprise défaillante.
- que l'entreprise soit contrainte dans les plus brefs délais à verser un dédommagement financier conséquent à la CCPV, en contrepartie des préjudices que nous subissons depuis cet été, que ce soit au titre de l'absence de service comme aussi de l'atteinte à l'image de nos territoires.

Je vous informe également que même si la collecte des ordures ménagères n'est plus directement dans le domaine de compétence de la Commune, j'explore tout de même actuellement la possibilité de recourir si nécessaire aux **compétences spéciales du Maire** en matière de **respect de la salubrité publique** : ainsi, en dernier recours, je mandaterai personnellement via la Commune, les interventions de collecte par un autre prestataire spécialisé, et en reporterai bien sûr immédiatement la charge sur qui de droit.

Plus globalement je tenais enfin à m'excuser auprès de chacun pour cette situation intolérable et vous redire notre pleine mobilisation.

Sachez ainsi qu'autant que possible au regard de nos moyens propres limités, et des autres missions que nous devons par ailleurs assurer en cette période de rentrée, ce sont actuellement **nos services techniques municipaux** qui interviennent pour tenter de contenir les débordements des différents points de collecte.

Là aussi nous veillerons à ce que les coûts induits importants soient dûment répercutés auprès des responsables.

Je voudrais aussi ne pas éluder la question qui m'a été posée par certains, d'un éventuel reversement à chaque administré des sommes qui seront payées en pénalités ou compensations par Nicollin.

Cette réflexion est naturellement légitime, mais au regard des sommes individuelles qui seraient concernées (probablement moins de 10 € par contribuable), à ce stade les coûts liés aux charges induites par la mise en œuvre de cette démarche de reversement seraient objectivement contre-productifs. Je ne souhaite pas qu'une part importante des pénalités financières versées soient dépensées en coûts de fonctionnement, et préfère que ces sommes soient réinjectées dans le budget en question de la CCPV pour l'amélioration du service.

Je profite également de cette lettre ouverte pour vous informer qu'indépendamment des défaillances ici dénoncées de l'entreprise déléguée, **nous sommes confrontés de longue date à un défi d'organisation efficace de notre collecte**, que ce soit par une démarche continue d'optimisation de nos équipements de collecte, (taille, emplacements, etc) comme aussi par **la lutte contre les multiples et récurrents dépôts sauvages de matériaux et déchets spécifiques, normalement destinés à la déchetterie** (huiles de vidange, pièces mécaniques, gros emballages, encombrants divers, restes de matériaux de constructions, etc...)

Aujourd'hui, les défaillances de l'entreprise NICOLLIN qui induisent les accumulations de poubelles, favorisent de fait les comportements d'impunités et peuvent même décourager ceux qui contribuent pourtant quotidiennement à l'effort de tri.

Ainsi, si j'ai bien conscience que les dépôts sauvages listés ci-dessus qui se multiplient, ne peuvent être durablement laissés par principe sans suite, et que le problème est réel et important, il ne m'est pas pour autant possible aujourd'hui, dans la situation actuelle, d'engager sensément des actions de répression tant que la qualité générale du service n'est pas rétablie.

Mais un travail de préparation est en effet engagé face à ces questions.

Cela passera comme évoqué, par une amélioration continue des équipements, accompagnée par des campagnes de pédagogie et de rappel à la responsabilité citoyenne de tous vis-à-vis du tri. Enfin, au-delà, d'autres mesures complémentaires seront prises, en particulier au moyen de dispositifs dédiés de vidéoprotection publique. Nous pourrons ainsi lorsque nécessaire, poursuivre les quelques

comportements intolérables qui dégradent concrètement l'environnement de notre commune et notre cadre de vie que nous contribuons à améliorer et protéger. Ces comportements malheureux génèrent en effet également des coûts très importants par les interventions de personnels qui doivent se déplacer chaque jour sur chaque site pour prendre en charge leurs déversements, charges qui se répercutent ensuite sur le coût du service de traitement.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés sur l'ensemble de ces différents points.



Le Maire,

Emmanuel HUGOU

Chacun d'entre nous, élus, fonctionnaires et citoyens, porte à son niveau la responsabilité de la bonne gestion des déchets. Restons mobilisés. Bien à vous. Emmanuel

*CCPV : Communauté de Communes Provence Verdon, en charge notamment au titre de ses compétences intercommunales, d'organiser et superviser la collecte des ordures ménagères, mission qui, suite à mise en concurrence, est confiée par marché public à l'entreprise NICOLLIN.